



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 27 juin 2018

10603/18

DIPLO 14

NOTE

du: Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au: Représentations permanentes

Objet: Remplacement du Chef de la Mission de la République d'Angola auprès de l'Union européenne
- agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Georges Rebelo Pinto CHIKOTI en remplacement de Son Excellence Madame l'Ambassadeur Maria Elizabeth Augusto Simbrão de Carvalho

Par lettre parvenue le 20 avril 2018, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République d'Angola auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Georges Rebelo Pinto CHIKOTI comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Madame Maria Elizabeth Augusto Simbrão de Carvalho.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Georges Rebelo Pinto CHIKOTI comme Chef de la Mission de la République d'Angola auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Georges Rebelo Pinto CHIKOTI en qualité de Chef de la Mission de la République d'Angola auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 2961/18 en date du 24 mai 2018, a été acquis à la date du 23 juin 2018. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil Européen et au Président de la Commission.